Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023-2024

Avis est par les présentes donné, par le soussigné, que le dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022-2023-2024 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, lequel sera en vigueur en 2022 pour son premier exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance durant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

Conformément aux dispositions de l'article 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (c. F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
  MRC de La haute-Yamaska
  76, rue Dufferin
  Granby (Québec) J2G 9L4
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2014-275 de la MRC de la Haute-Yamaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 15 octobre 2021.

Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 15 octobre 2021, entre 8h et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 octobre 2021.

Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier